

**Catégorie B****Titularisation et examen de la situation  
des contrôleurs stagiaires de la promotion 2012-2013****CAPN n°6 du 27 juin 2013**

Cette Commission Administrative Paritaire Nationale était entièrement consacrée à l'examen de la titularisation de la promotion des contrôleurs stagiaires année 2012/2013.

Les élus ont rappelé leurs revendications dans la déclaration liminaire ci dessous.

La promotion comprenait 854 contrôleurs stagiaires, qui se décomposent en 736 agents titularisables avec date d'effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013, 9 militaires qui attendent leur intégration, 108 contractuels qui feront l'objet d'un examen en CAPN au mois de septembre et 1 élève n'ayant pas satisfait à la scolarité.

L'intégration des militaires fera l'objet d'un vote séparé lors de la CAPN du 12 juillet 2013.

Après avoir voté en faveur de la titularisation des 736 contrôleurs nous avons examiné le dossier de l'agent pour lequel l'administration proposait un redoublement.

Malgré la défense présentée lors des débats l'administration n'est pas revenue sur sa proposition.

Les élus **F.O.-DGFIP** se sont prononcés contre la proposition de redoublement de scolarité estimant que le collègue stagiaire a toutes les qualités requises pour être dès aujourd'hui intégré dans le corps des contrôleurs.

Nous savons d'ores et déjà que parmi les 108 contractuels de la promotions 7 n'ont pas satisfait à la scolarité. Ces dossiers seront évoqués lors de la CAPN de septembre.

### Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour nous prononcer sur la titularisation des contrôleurs stagiaires de la promotion 2012/2013.

**F.O.-DGFIP** est opposé à un traitement différencié des contrôleurs stagiaires en fonction de leur mode de recrutement. Les contractuels handicapés doivent être titularisés en même temps que le reste de la promotion, et non subir un stage pratique probatoire, un examen en CAP locale et une date de titularisation tardive.

Nous vous rappelons notre opposition à une rentrée des contrôleurs stagiaires au premier octobre. En outre, le suivi d'une formation ne doit pas amener les agents à mettre leur famille dans une situation financière délicate. **F.O.-DGFIP** exige le remboursement intégral de tous les frais engagés par les stagiaires.

Le niveau de rémunération des contrôleurs stagiaires est inacceptable. **F.O.-DGFIP** condamne la politique gouvernementale de gel des rémunérations et revendique le rattrapage immédiat du pouvoir d'achat par l'augmentation de la valeur du point d'indice.

Lors du passage du concours, les internes se sont engagés sur des conditions de scolarité différentes : 5 mois à Lyon pour la GP, 9 mois à Clermont ou Noisy pour la Filière fiscale. Ils ont eu la surprise de découvrir les nouvelles modalités de formation après avoir accepté le bénéfice du concours.

Sans discussion avec les organisations syndicales et sans vision d'ensemble, garantir une formation initiale de haut niveau à tous les agents de la DGFIP relève de la gageure !!

Cette scolarité unifiée, sans être unique au niveau de la gestion RH, a posé maints problèmes. Les stagiaires ont eu l'impression d'être des « rats de laboratoire » testant le contenu de la formation, l'adaptabilité des services RH aux différentes règles de gestion, la mise en place des élections au conseil de promotion, les affectations en stage ...

Comme nous l'avions dénoncé le choix d'une semaine de 24 heures n'est pas pertinent et n'offre pas aux stagiaires des plages suffisantes pour travailler les cours, organiser un soutien efficace et participer aux activités culturelles et sportives.

**F.O.-DGFIP** rappelle sa revendication forte de maintenir et d'étendre à tous les agents de la DGFIP promu à titre interne le droit de retour dans leur département d'origine.

Nous regrettons que les stagiaires des 2 filières aient à pâtir de règles d'affectation différentes alourdissant l'ambiance générale dans les établissements. De même, l'ensemble des contrôleurs n'a connaissance de leur affectation définitive que début juillet, ce qui ne facilite pas leur installation au 1<sup>er</sup> septembre.

Sur une promotion de 821 élèves à Noisy et Lyon, 813 ont fini leur scolarité 11 contrôleurs stagiaires ont du passer l'épreuve de rattrapage. Cette dernière a été organisée seulement 1 semaine après la connaissance des notes. Les séances de soutien se sont révélées insuffisantes, leur positionnement la veille de l'épreuve de rattrapage n'était pas de nature à aider les stagiaires. En outre les sujets proposés étaient déstabilisants. Finalement 8 ont été entendus par la structure d'écoute, seulement 1 dossier sera évoqué aujourd'hui. 7 dossiers concernent des contractuels handicapés et seront examinés en septembre...

Nous vous rappelons également notre revendication du droit à la deuxième chance pour tous.

#### Les élus **F.O.-DGFIP**

Sylvie SERRE - Philippe CANÉ- Pascaline KERHOAS - Laurence MEUNIER

### BULLETIN D'ADHESION



NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MÈL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N'hésitez pas à contacter vos élus FO-DGFIP